



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : DEPLACEMENTS - Fonds de concours - Attribution Ville de Dijon - Travaux de voirie

Par délibération en date du 13 mai 2004, le Conseil de Communauté a précisé ses modalités d'intervention sur les travaux de voirie à réaliser sur des voies non classées dans l'intérêt communautaire. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de son réseau de transports, la Communauté a des exigences d'aménagement afin de faciliter la circulation des bus et d'améliorer le confort des usagers. Ces aménagements ont une utilité qui dépasse manifestement l'intérêt communal et pour lesquels la Communauté peut attribuer un fonds de concours afin de contribuer à leur réalisation.

Conformément à son règlement d'intervention, la Communauté peut attribuer une aide financière dans la limite de 50 % du montant subventionnable HT.

En raison de l'intérêt de la réalisation des travaux sur des voies non dédiées exclusivement au réseau transport sur la commune de Dijon et contribuant au bon fonctionnement du réseau Divia, il vous est proposé d'accorder à la commune un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant subventionnable HT de l'opération dans le cadre du plan de financement suivant :

	Montant total HT de l'opération	Part de la commune	Part de la Communauté
DIJON Divers aménagements aux arrêts « Vaillant » - « Square Darcy » - « Fontaine aux Suisses » - Transvaal » - « Poincaré »	108 278,00	54 139,00	54 139,00

Par ailleurs, les annexes du réseau et en l'occurrence les terminus et blocs sanitaires, ont été déclarés d'intérêt communautaire par délibération du 10 octobre 2002. La ville de Dijon a réalisé pour le compte du Grand Dijon des aménagements sur 3 terminus :

- Montagne de Larrey pour 1 500 €,
- République Diviaciti pour 9 000 €,
- Toison d'Or pour 1 000 €.

Il est donc proposé, à titre exceptionnel, d'intégrer le montant de ces travaux dans le fonds de concours à verser à la Ville de Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à la signer ;
- **D'autoriser** le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007



Publié le - 8 OCT. 2007
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
[Signature]
COMMISSION
D'OPERATION
DIJONNAISE
LION CEDEX

REALISATION D'ARRETS DE BUS DU RESEAU DIVIA

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Entre :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par son Président, dûment habilité par délibération en date du 13 mai 2004 et du 4 octobre 2007, ci-après désigné par la « Communauté » ;

Et :

La Commune de DIJON, représentée par son Maire, François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du _____, ci-après désignée par la « Commune »,

Préambule :

Dans le cadre du réseau de transports, la Communauté a des exigences d'aménagement afin de faciliter la circulation des bus et d'améliorer le confort des usagers.

Ces aménagements présentent une utilité qui dépasse manifestement l'intérêt communal et la Communauté a décidé de participer à cette opération sous la forme de l'attribution d'un fonds de concours.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financières de la Communauté aux aménagements sur des voies non dédiées exclusivement au réseau de transport sur le territoire de la Commune.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant total de l'opération	Commune	Communauté
DIJON Divers aménagements aux arrêts « Vaillant » - « Square Darcy » - « Fontaine aux Suisses » - Transvaal » - « Poincaré »	108 278,00	54 139,00	54 139,00
Aménagements aux terminus « Montagne de Larrey » - « République » - « Toison d'Or »	11 500,00	---	11 500,00

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 9 OCT. 2007



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : - 4 OCT. 2007

DIJON, le : - 8 OCT. 2007

LE PRÉSIDENT

[Signature]

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE

La Communauté s'engage à participer, sous la forme d'un fonds de concours, au financement à hauteur de 50 % du montant de l'opération « divers aménagements aux arrêts », soit sur un total de 108 278,00 euros, un fonds de concours de 54 139,00 euros et à hauteur de 100 % sur l'opération « Aménagements aux terminus », soit un total de 11 500 euros.

Les montants seront versés, après achèvement des travaux, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses visées par le trésorier de la Commune.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La commune s'engage à réaliser l'équipement pour lequel le fonds de concours a été attribué.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin avec l'état récapitulatif des dépenses.

Pour la Communauté
Le Président,

Fait à Dijon, le

Pour la Commune
Le Maire,